

Agrica Epargne Euro Responsable met en oeuvre une gestion de conviction alliant approche fondamentale et engagements environnemental, social et de gouvernance. L'objectif du fonds est d'offrir aux investisseurs une sélection d'actions de la zone Euro respectant les enjeux ESG en vue d'obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période recommandée.

Agrica Epargne Euro Responsable est un fonds de partage qui reverse 10% de ses frais de gestion à 2 organisations tournées vers la santé : Siel Bleu et Clinatéc.

Le fonds respecte les engagements suivants :

- Un score ESG supérieur à celui de son indice de référence,
- Au moins 50% investis sur des sociétés qui offrent des réponses aux Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU (ODD),
- Au moins 50% investis sur les thèmes de la santé et de l'environnement.

L'Equipe de Gestion



EMMANUELLE FERREIRA
Directrice des investissements



THOMAS CUILIER
Gérant actions

L'Equipe ISR

FLORENCE BIHOUR-FREZAL
Directrice de la politique ISR

PIERRE GROBON
Analyste ESG

Principales caractéristiques

Classification AMF	Actions de pays de la zone euro
Classification SFDR	Article 8
Forme juridique	FIA de droit français
Durée de placement recommandée	Supérieure à 5 ans
Indice de référence	MSCI EMU NR
Actif net portefeuille (EUR)	143 813 838,68
Valeur liquidative (Part A)	120 525,38
Frais de gestion maximum	0,80% TTC
Commission de souscription	4% TTC
Commission de rachat	Néant
Commission de surperformance	Néant

Performances nettes de frais (source : AGRICA Epargne)

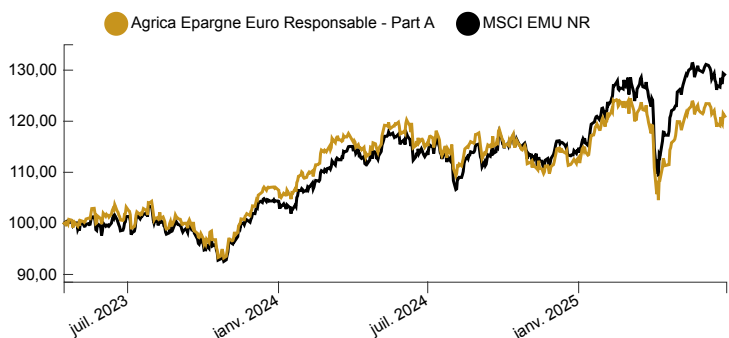
Performances	1 mois	3 mois	YTD	1 an	Création
Part A	-0,88%	2,63%	7,22%	5,06%	20,53%
MSCI EMU NR	-0,73%	4,95%	12,85%	14,06%	28,74%

Performances	2024	2025
Part A	5,19%	7,22%
MSCI EMU NR	9,49%	12,85%

Source : AGRICA EPARGNE

Les performances sont calculées en euro sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion, mais n'incluent pas les frais de souscription éventuels qui restent à la charge du souscripteur. Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile, sauf mention contraire. Les performances ne sont pas constantes dans le temps, les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Évolution de la VL du fonds et de son indice (en base 100, au 14/04/2023 - Source : AGRICA Epargne)



Principaux engagements ESG

Performance ESG du fonds comparée à l'indice de référence	+3,6 pts
Investissements sous suivi ESG	99%
Investissements exposés aux thèmes Santé et Environnement	64%
Investissements s'inscrivant dans les ODD	52%

Exposition aux ODD

Exposition aux ODD	
Bonne santé et bien-être  3 41% du portefeuille investi 10 sociétés concernées	Energie propre et d'un coût abordable  7 34% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Industrie, innovation et infrastructures  9 34% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Villes et communautés durables  11 34% du portefeuille investi 8 sociétés concernées
Consommation et production durables  12 34% du portefeuille investi 8 sociétés concernées	Lutte contre les changements climatiques  13 34% du portefeuille investi 8 sociétés concernées

Caractéristique du fonds de partage



L'association Siel Bleu a pour objectif la prévention santé et l'amélioration de la qualité de vie des personnes fragilisées grâce à un outil principal : l'activité physique



Le fonds de dotation de Clinatéc finance le développement de nouvelles technologies contre les maladies neurodégénératives telles que Parkinson, Alzheimer...



Indicateur de risque SRI (cf. Disclaimer)

Commentaire sur la politique de gestion

En juin, l'indice MSCI EMU NR a légèrement reculé de -0,7%, mais clôture le premier semestre sur une note très positive, avec une performance de +12,9 % depuis le début de l'année. Fait notable, les marchés européens ont nettement surperformé leurs homologues américains. Cette surperformance s'explique par un regain d'intérêt des investisseurs internationaux pour la zone, une valorisation relative attractive, des mesures de relance budgétaire d'une ampleur inédite en Allemagne, ainsi que par des publications de résultats du premier trimestre globalement résilientes. Aux États-Unis, les indices S&P 500 et Nasdaq ont enregistré des performances plus modérées, à respectivement +5,9 % et +6,2 % en dollars, pénalisés par une recrudescence du risque politique. L'annonce surprise de droits de douane à des niveaux bien supérieurs aux attentes par l'administration Trump a pesé sur le sentiment des investisseurs, comme en témoigne la sous performance marquée du dollar sur le semestre. Toutefois, l'annonce d'une trêve commerciale de 90 jours et l'engagement de discussions constructives avec la Chine ont permis aux marchés américains de rebondir depuis leur point bas du 8 avril. Par ailleurs, les tensions géopolitiques persistantes au Moyen-Orient ont entraîné un rebond marqué des prix du pétrole, avec un WTI en progression de +7% sur le mois de juin.

Sur le plan monétaire, le reflux de l'inflation en zone euro a permis à la BCE de poursuivre l'assouplissement de sa politique en procédant à une quatrième baisse consécutive de 25 points de base cette année, ramenant son taux de dépôt à 2 %, tout en conservant une certaine prudence sur la trajectoire future de ses taux directeurs. Outre-Atlantique, face aux incertitudes liées au commerce international et à la politique intérieure, la FED a maintenu ses taux inchangés depuis le début de l'année et anticipe encore deux baisses de taux en 2025.

D'un point de vue sectoriel, les performances mensuelles ont été contrastées. Le secteur de l'énergie (+4,4%) s'est particulièrement illustré, soutenu par le rebond marqué des prix du pétrole en réaction aux tensions

géopolitiques croissantes et à la menace d'une fermeture du détroit d'Ormuz par l'Iran. L'industrie (+2,0%) et les services aux collectivités (+1,8%) ont également surperformé l'indice de référence. À l'inverse, les secteurs liés à la consommation tels que la consommation de base (-4,9%), la consommation discrétionnaire (-4,6%) et les services de communication (-3,2%) ont sous-performé en juin.

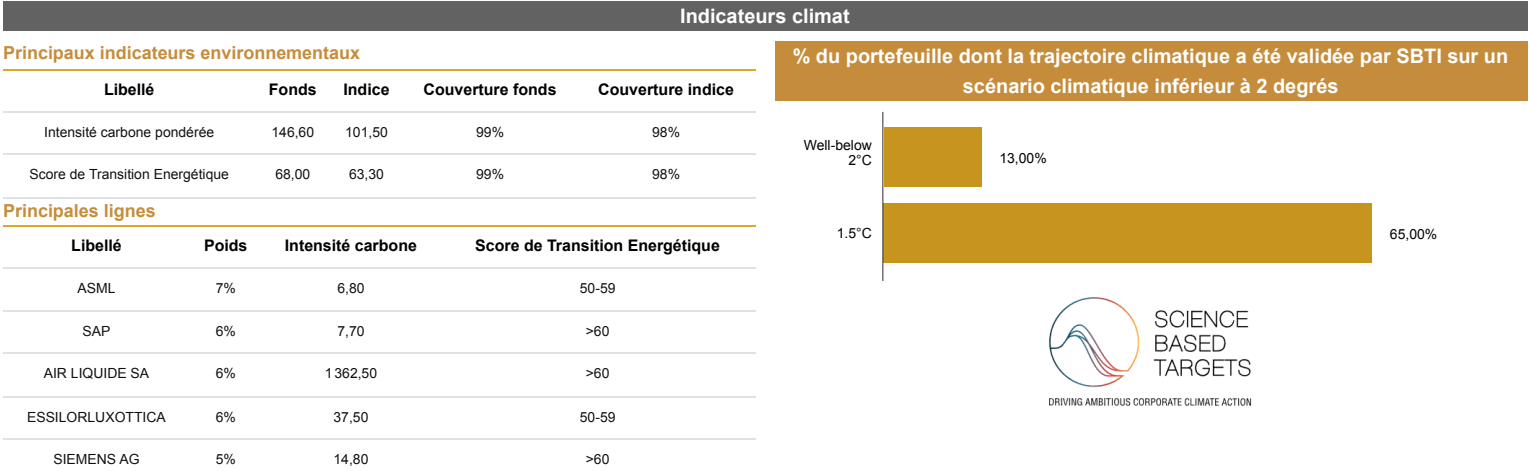
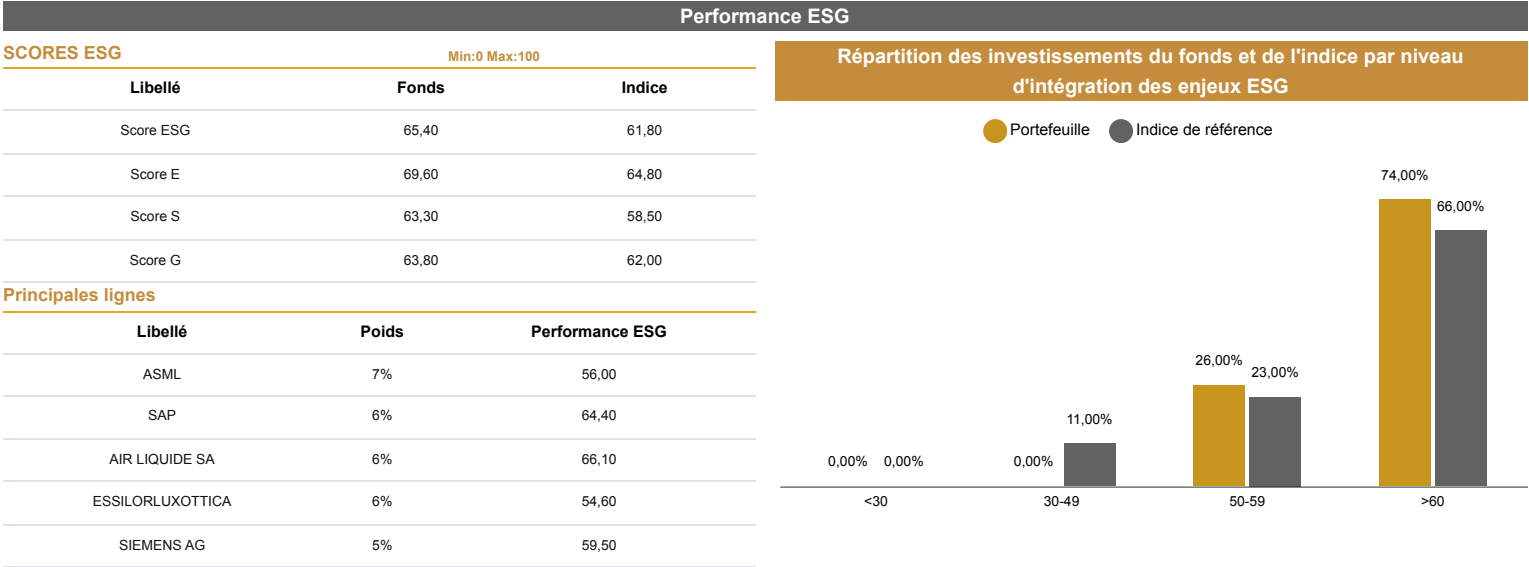
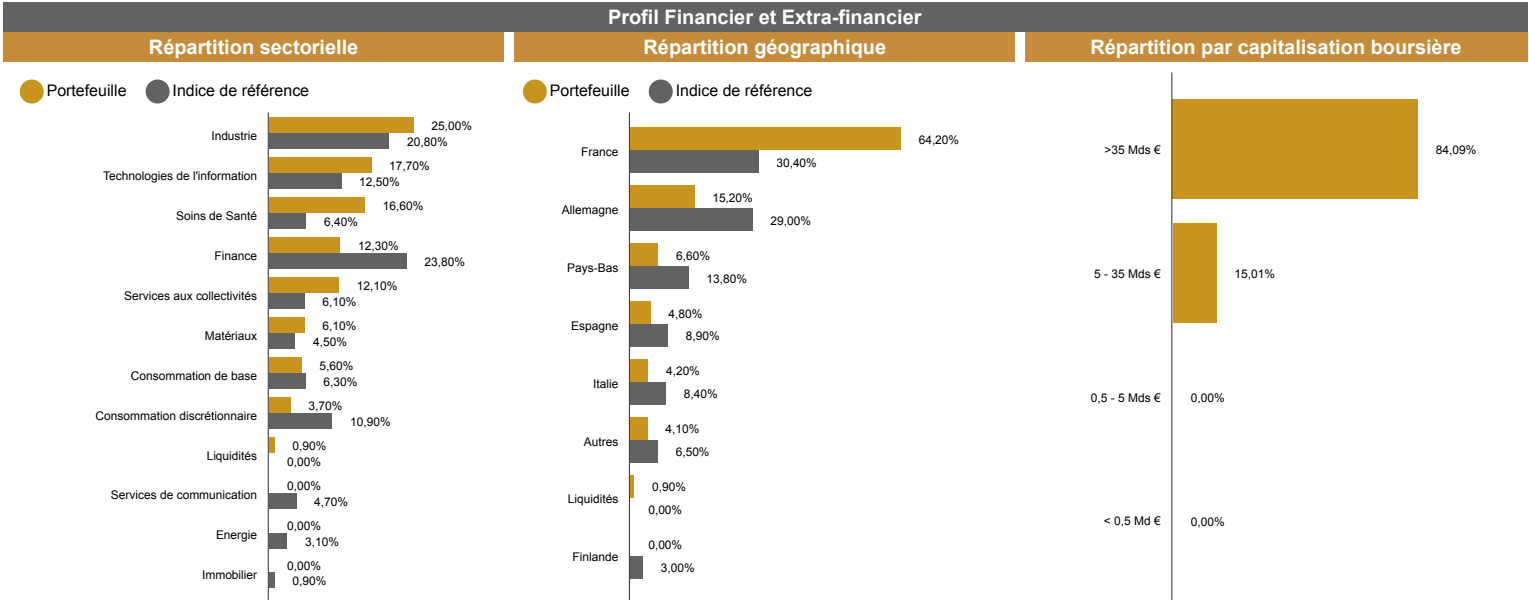
Dans ce contexte, AGRICA Epargne Euro Responsable a reculé de -0,9% sur le mois contre -0,7% pour son indice de référence. Depuis le début de l'année, le fonds progresse de +7,2%, portant sa sous-performance annuelle à -5,6%. L'allocation sectorielle explique l'intégralité de la sous performance : sous-pondération au secteur de la finance (+32,9%), surpondération à la santé (-2,6%) ainsi que l'absence de sociétés du secteur de la défense en portefeuille.

Sur le mois, les principaux détracteurs à la performance relative ce mois-ci sont **AstraZeneca** (-7,2%), **Essilor Luxottica** (-4,8%) et **Dassault Systèmes** (-6,9%). Ce dernier a été pénalisé par le report d'une année de ses objectifs moyen terme, communiqués lors de son Capital Markets Day : le doublement du bénéfice par action, initialement prévu pour 2028, a été repoussé à 2029, soit un objectif de croissance annuelle moyen supérieur à 10% sur la période 2024-2029. À l'inverse, les principaux contributeurs à la performance relative ont été **Spie** (+6,6%) qui sera un bénéficiaire des plans d'infrastructure allemand, **Saint Gobain** (+4,5%), **Engie** (+5.1%). **Legrand** (+6,1%), initié en début d'année, est également un contributeur positif bénéficiant de tendances très porteuses sur son marché des data centers, qui devraient plus que compenser l'exposition du groupe à la construction résidentielle et non résidentielle, actuellement en difficulté mais dont le point bas a probablement été atteint. Concernant les mouvements sur le mois, nous avons continué de renforcer notre position sur **E.ON**, initiée le mois dernier.

Achevé de rédiger le 03/07/2025

Attribution de performance					
Positifs			Négatifs		
Nom	Attribution (bps)		Nom	Attribution (bps)	
SPIE	+0,15		ASTRAZENECA	-0,36	
SAINT GOBAIN	+0,14		ESSILOR LUXOTTICA	-0,28	
DEUTSCHE TELEKOM	+0,11		DASSAULT SYSTEMES	-0,24	
ENGIE	+0,11		SIEMENS ENERGY	-0,22	
LEGRAND	+0,11		DANONE	-0,21	

Composition du portefeuille (source AGRICA Epargne)					
Principales lignes				Opérations du mois	
Titre	Poids (%)	Thème d'investissement	Secteur GICS	Achats	Ventes
ASML HOLDING NV	6,64	Best in class ESG	Technologies	E.ON +0,7%	IBERDROLA 0,7%
SAP SE	6,53	Best in class ESG	Technologies		
AIR LIQUIDE SA	6,09	Efficacité énergétique	Matériaux		
ESSILORLUXOTTICA	5,63	Technologies médicales	Soins de santé		
SIEMENS AG-REG	5,18	Efficacité énergétique	Industrie		
Poids des 10 premières lignes			53%		
Nombre de lignes			30		



Méthodologie

ESG & impacts ODD : Source : AGRICA Epargne

Performance ESG et contribution ODD : La méthodologie ESG est une approche propriétaire fondée sur l'analyse des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ainsi qu'une vigilance supplémentaire sur les enjeux climatiques. Cette approche est déployée sur les émetteurs composant le MSCI EMU et permet d'aboutir à une classification, selon leur performance ESG, climat et leur contribution aux objectifs de développement durables édictés par l'ONU. La contribution est mesurée par le pourcentage de chiffre d'affaires généré par des produits et services apportant une contribution directe aux ODD ou alignée avec les critères de la Taxonomie Européenne. Chaque entreprise est notée sur une échelle allant de 1 à 100. Les scores ESG>60 regroupent les entreprises présentant les meilleures performances sur les enjeux ESG et climat dans leur stratégie, tandis que les scores ESG<30 regroupent les entreprises ne prenant pas ou insuffisamment en compte les enjeux ESG et climat dans leur stratégie.

Le fonds privilégie 2 thèmes d'investissement structurellement porteurs sur le long terme : la santé et l'environnement. Les ODD 3, 7, 9, 11, 12, et 13 répondent particulièrement aux thèmes de la santé et de l'environnement. Le fonds exclut les sociétés impliquées dans des controverses critiques contraires aux droits fondamentaux, les sociétés impliquées dans la production, le transport ou le financement des mines antipersonnel et bombes à sous munitions, les sociétés identifiées avec une empreinte carbone élevée et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique, les sociétés impliquées dans une activité d'extraction et de production issue à plus de 20% du charbon thermique et ne présentant pas de stratégie de transition énergétique.

Climat : Sources : Moody ESG, SBTi

Indicateurs climat: Ces indicateurs sont communiqués à titre informatif, mais ne constituent pas des engagements du fonds. Ces indicateurs reposent sur des choix méthodologiques et des hypothèses qui peuvent être différents d'une société de gestion à l'autre. Les métriques utilisées peuvent être différentes et dépendent de la disponibilité et de la qualité de la donnée.

Intensité Carbone Pondérée : Somme des émissions carbone émises par les sociétés (Scope 1 et 2) divisée par les chiffres d'affaires réalisés par ces entreprises. Le montant est multiplié par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille. Par exemple, si l'intensité carbone est de 100, cela signifie qu'en moyenne, une entreprise dans laquelle le fonds est investi, émet 100 tonnes de CO2 pour 1 million de chiffre d'affaires réalisé.

Score de transition énergétique: Note sur 100 évaluant la stratégie, les moyens et les résultats de l'entreprise en matière de prise en compte des enjeux liés à la transition énergétique, c'est-à-dire sa capacité à maîtriser et réduire l'impact de son système énergétique et de ses activités sur l'environnement, et ainsi préserver l'écosystème et limiter le réchauffement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serres. Le Scope 1 tient compte des émissions directes liées à la fabrication du produit de l'entreprise. Le Scope 2 tient compte des émissions indirectes liées à la consommation d'énergie nécessaire à la fabrication du produit.



AGRICA ÉPARGNE • Filiale des institutions de prévoyance membres du groupe AGRICA

21 rue de la Bienfaisance - 75382 Paris Cedex 08 • Tél. : 01 71 21 00 00

RCS Paris 449 912 369 • S.A.S au capital social de 3 000 000 euros • N° d'agrément AMF GP 04 005

Document non contractuel à caractère commercial.

Indicateur de risque (SRI) : Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIO PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas « sans risque ».

Le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue ni une offre ni une sollicitation de vente ou d'achat de produits. Il ne saurait être assimilé à un conseil en investissement. Ce document ne se substitue pas au document d'informations clés (DIC). Il est recommandé au donneur d'ordre, préalablement à toute prise de décision d'investissement de prendre connaissance des conditions de fonctionnement et des mécanismes régissant les marchés financiers, d'évaluer les risques afférents et de recourir à tous moyens nécessaires à la bonne compréhension de ces mécanismes. **LES CHIFFRES CITES ONT TRAIT AUX ANNEES ECOULEES. LES PERFORMANCES PASSES NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES PERFORMANCES FUTURES.** Elles ne constituent en aucun cas une garantie future de performance ou de capital, qui peut ne pas être restitué intégralement. Le présent document a été réalisé sur la base de données obtenue à partir de sources considérées comme fiables, mais qui n'ont pas été vérifiées de manière indépendante. Les informations contenues dans le présent document peuvent être modifiées sans préavis. Agrica Epargne n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toute information contenue dans ce document. Le contenu du document ne peut être ni reproduit ni modifié ni traduit ni distribué ni communiqué sans l'accord écrit préalable d'Agrica Epargne, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à Agrica Epargne ou à ses produits de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Ce document n'est pas destiné aux résidents ou citoyens des États-Unis d'Amérique ni aux « US Persons » tels que définis par le « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu de l'US Securities Act de 1933. Les informations contenues dans le présent document sont considérées comme exactes au 30/06/2025.